



Fiche d'intention de projet



Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) Lens-Liévin 2023/2024

LE CLEA MODE D'EMPLOI

Le CLEA a pour ambition de **sensibiliser, faire découvrir et appréhender la création contemporaine** au plus grand nombre, à travers une approche concrète de l'art. **Prioritairement destiné aux jeunes habitants de l'agglomération** (de 3 à 25 ans), en temps ou hors temps scolaire, et aux professionnels qui les accompagnent, cette résidence d'artistes vise à développer l'esprit critique, acquérir une culture riche et diversifiée au contact de l'art et d'artistes, contribuer au parcours citoyen des habitants.

Les interventions s'étalent sur une ou plusieurs séances et prennent différentes formes : **échange et découverte d'une démarche artistique, expérimentation d'un processus créatif, présentation de l'œuvre de l'artiste** en classe ou sous forme d'exposition ou de spectacle, **performance** du groupe.

Les gestes artistiques sont co-construits entre le porteur de projet et l'artiste, en amont de la résidence. **Ils tiennent compte des objectifs éducatifs et culturels des partenaires d'un côté, et de la démarche artistique de l'artiste de l'autre.**

QUEL THÈME ?

« TOUS EN MOUVEMENT ! »

A l'occasion de l'accueil des Jeux Olympiques 2024, de nombreuses initiatives municipales, associatives et intercommunales mobiliseront les habitants et notamment les jeunes autour de cet événement sportif exceptionnel et populaire. Chacun est appelé à se mettre en mouvement, rencontrer l'autre sur un nouveau terrain de jeu, bouger autour d'un projet, traverser un lieu, cheminer ensemble.

Pour rappel, cinq artistes ou collectifs d'artistes seront en résidence :

- Malik Berki - Compositeur,
- Marine Bikard - Dessin, mouvement,

- Aymeric Caulay – Artiste plasticien,
- Mélanie Hilaire – Designer-plasticienne,
- Lola Monset - Ecritures, contes, podcasts et performances.

Informations sur : www.agglo-lenslievin.fr/clea2023-2024/

DATES CLÉS :

Du 2 au 6 octobre 2023	Semaine d'immersion des artistes
Mercredi 4 octobre après-midi	Les artistes présentent officiellement leur démarche et leur intention dans un lieu dédié aux professionnels potentiellement intéressés. Cette rencontre permet d'affiner votre projet éducatif et culturel avant de nous faire part de votre intention.
Entre le jeudi 5 octobre et le mercredi 25 octobre 2023 inclus	Envoyer les fiches d'intention de projet sur l'adresse clea@agglo-lenslievin.fr ou par voie postale à l'adresse 21, rue Marcel Sembat BP65 62302 Lens CEDEX, avec la mention « CLEA pour le service Culture et Patrimoine ».
Mi-décembre 2023	Réponse du comité technique du CLEA par mail (projet accepté ou refusé)
Du 5 février au 7 juin 2024 (soit 16,5 semaines)	Résidence d'artistes

COMMENT PARTICIPER ?

Vous êtes invités à remplir et nous **envoyer votre fiche d'intention** entre le jeudi 5 octobre et le mercredi 25 octobre 2023 inclus.

En coopération avec les artistes et le comité de suivi du CLEA, nous analyserons vos intentions de projets en fonction de 6 critères (fiche projet acceptée à partir de 4 critères) :

- Critère 1 (critère obligatoire) : compréhension des objectifs de la résidence d'artistes (une résidence de sensibilisation à la création contemporaine, pas une résidence de création)
- Critère 2 (critère obligatoire) : respect du public cible (prioritairement les 3-25 ans)
- Critère 3 (critère obligatoire) : respect du thème

- Critère 4 : l'ampleur du projet dans le temps et dans l'espace (projet construit déjà commencé ou qui se poursuivra, avec des partenaires, des soutiens)

- Critère 5 : transversalité du projet, lien avec d'autres structures

- Critère 6 (critère obligatoire) : dans le cas où un artiste est visé dans la fiche projet, compréhension et adhésion à la démarche artistique

Une réponse vous sera adressée au plus tard mi-décembre 2023.

À remplir par vos soins

Coordonnées :

NOM Prénom : _____

Structure : _____

Adresse de votre structure :

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Coordonnées structure partenaire :

Avec quel(s) artiste(s) souhaitez-vous travailler ?

- Malik Berki
- Marine Bikard
- Aymeric Cauley
- Mélanie Hilaire
- Lola Monset

Pourquoi souhaitez-vous travailler avec cet/ces artiste(s) ?

ANNEXE DÉDIÉE A LA COMMUNICATION ET AUX RESTITUTIONS

Le CLEA a pour vocation de favoriser la rencontre entre artistes et publics. Ne s'agissant pas d'une résidence ayant pour objet la création, la CALL laisse à la libre appréciation des porteurs de projet le soin d'organiser ou non un temps de restitution.

Toutefois, la CALL étant pilote du dispositif CLEA, il lui appartient d'assurer une veille sur les champs communicationnel et protocolaire du dispositif.

Dès le choix arrêté de la mise en place d'une restitution et à minima un mois avant la manifestation, l'opérateur prendra l'attache du service Culture et Patrimoine pour :

- Convenir d'une date de manière concertée avec la/les communes hôtes de la restitution et la CALL (agenda des forces invitantes).
- Transmettre pour validation les supports communicationnels de valorisation des gestes artistiques (exposition, publication, ...)

Le carton d'invitation devra faire apparaître lisiblement les forces invitantes (de gauche à droite) :

- Nom du/de la Maire et titre(s) ;
- Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Maire de Lens
- Hilaire MULTON Directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France
- Valérie CABUIL Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités (et éventuellement le nom de l'inspecteur.trice d'académie)

Le carton d'invitation et les autres supports communicationnels comprendront les logos de toutes les structures invitantes ci-dessus nommées ainsi que la mention : « Ce projet est réalisé dans le cadre de la résidence d'artiste CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) pilotée par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en partenariat avec la Direction régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France et l'Éducation nationale. »

Le service culture et patrimoine se tient à disposition des porteurs de projet pour les accompagner dans cette démarche avant le délai imparti rappelé ci-dessus.